

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2007-2008

---

9 NOVEMBRE 2007

---

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU VENDREDI 9 NOVEMBRE 2007 (APRÈS-MIDI)

---

## TABLE DES MATIÈRES

1	Excusé	3
2	Approbation de l'ordre du jour	3
3	Proposition de motion relative à un conflit d'intérêts suscité par l'adoption par la commission de l'Intérieur de la Chambre des représentants des propositions de loi modifiant les lois électorales, en vue de scinder la circonscription électorale de Bruxelles-Hal-Vilvorde	3
3.1	Discussion . . . . .	3
3.2	Vote . . . . .	13

Présidence de M. Jean-François Istasse, président.

– *La séance est ouverte à 15 h 15.*

– *Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.*

M. le président. – Mesdames, messieurs, la séance est ouverte.

## 1 Excusé

A demandé d'excuser son absence à la présente séance : M. Happart, retenu par d'autres devoirs.

## 2 Approbation de l'ordre du jour

M. le président. – Conformément aux articles 5 et 23 du règlement, la Conférence des présidents, en sa réunion du mercredi 7 novembre 2007, a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la séance plénière de ce vendredi 9 novembre 2007.

Personne ne demandant la parole, l'ordre du jour est adopté.

## 3 Proposition de motion relative à un conflit d'intérêts suscité par l'adoption par la commission de l'Intérieur de la Chambre des représentants des propositions de loi modifiant les lois électorales, en vue de scinder la circonscription électorale de Bruxelles-Hal-Vilvorde

### 3.1 Discussion

M. le président. – L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de motion.

La discussion est ouverte.

La parole est à M. Devin, co-rapporteur.

M. Laurent Devin, co-rapporteur – Monsieur le président, votre commission des Finances, du Budget, des Affaires générales et du Sport s'est réunie le jeudi 8 novembre 2007 en vue d'examiner une proposition de motion relative à un conflit d'intérêts suscité par l'adoption par la commission de l'Intérieur de la Chambre des représentants des propositions de loi modifiant les lois électorales, en vue de scinder la circonscription électorale de Bruxelles-Hal-Vilvorde.

Le président Pierre Wacquier a d'abord rappelé les grandes lignes de la procédure de prévention et de règlement des conflits d'intérêts.

Une assemblée, si elle estime que ses intérêts sont lésés, peut déposer une motion demandant que la procédure d'examen du texte qui lèse ses intérêts soit suspendue en vue d'une concertation. Dans ce cas, la procédure devant l'assemblée qui a adopté la norme qui lèse les intérêts est suspendue pendant soixante jours.

Au parlement de la Communauté française, la motion est examinée au préalable en commission, puis doit être adoptée par l'assemblée en séance plénière aux trois quarts des voix. Si la concertation n'a pas abouti à une solution dans le délai de soixante jours, le Sénat est saisi du litige et doit rendre, dans les trente jours, un avis motivé au comité de concertation. Ce dernier dispose d'un délai de trente jours pour rendre une décision selon la procédure du consensus. Ce n'est qu'après ces étapes que la norme faisant l'objet de la motion de conflit d'intérêts peut reprendre son parcours dans l'assemblée où elle doit être votée. Dans le cas qui nous occupe, la procédure d'adoption des propositions de loi scindant l'arrondissement de Bruxelles-Hal-Vilvorde peut être suspendue pendant cent-vingt jours, soit au total quatre mois.

Ensuite, le président a lu la proposition de motion :

« Le parlement de la Communauté française,

Vu l'article 143 de la Constitution,

Vu l'article 32, § 1<sup>er</sup> bis, de la loi ordinaire de réformes institutionnelles du 9 août 1980,

Vu l'article 36 bis du règlement du parlement de la Communauté française,

Vu les propositions de loi modifiant les lois électorales en vue de scinder la circonscription électorale de Bruxelles-Hal-Vilvorde (Doc. Chambre des représentants, 52-0037/001 et 52-0039/001, SE 2007),

Considérant que les propositions de loi, adoptées le 7 novembre 2007 par la commission de l'Intérieur de la Chambre des représentants, auraient pour effet de priver les habitants francophones des communes de l'arrondissement administratif de Hal-Vilvorde de leur droit fondamental de voter tant pour des candidats qui se présentent à Bruxelles en vue de siéger au sein du groupe linguistique français de la Chambre, que pour des candidats du collège électoral français pour l'élection du Sénat et du parlement européen,

Considérant que scinder l'arrondissement électoral de Bruxelles-Hal-Vilvorde a pour effet

de porter atteinte à l'espace actuel où s'exerce la solidarité entre Bruxelles, la Wallonie et les francophones de Hal-Vilvorde, d'isoler davantage ces derniers et de fragiliser leurs droits,

Considérant que les francophones de la périphérie bruxelloise représentent une proportion significative de citoyens dont les droits ont été reconnus dans le cadre d'un compromis général comprenant notamment la délimitation actuelle des régions linguistiques,

Considérant que la remise en cause d'un élément de ce compromis porte atteinte à son équilibre,

Considérant que les droits des francophones des communes à statut spécial de la région de langue néerlandaise sont menacés par la politique pratiquée par la Communauté flamande, notamment au travers des circulaires Peeters et Martens qui nient les droits reconnus de manière définitive par la loi et garantis par la Constitution,

Considérant que les recommandations de l'assemblée du Conseil de l'Europe 1 201 (1993), 1 172 (1998) et 1 301 (2002) et les arrêts de la Cour d'arbitrage 90/94, 54/96, 22/98, 50/99, 30/2000, 145/2001, reconnaissent explicitement l'existence d'une minorité francophone tant au sens de la Convention-cadre de protection des minorités qu'à celui d'une minorité régionale définie à l'article 27 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques,

Considérant que l'arrêté du 26 mai 2003 de la Cour d'arbitrage permet, comme l'a indiqué la section de législation du Conseil d'État statuant en assemblée générale, diverses autres solutions comme par exemple le retour aux circonscriptions antérieures à celles instaurées par la loi du 13 décembre 2002,

Considérant que la décision de la majorité flamande de voter ces propositions de loi contre la volonté de l'ensemble des partis démocratiques francophones constitue un fait d'une gravité sans précédent dans notre histoire et doit s'analyser comme un acte qui porte atteinte de manière fondamentale à l'équilibre institutionnel entre les deux grandes Communautés du pays,

Considérant que la Communauté française est l'institution qui garantit la solidarité entre tous les francophones de notre pays,

Déclare en conséquence que ses intérêts sont gravement lésés par le vote, en commission de l'Intérieur de la Chambre des représentants, des propositions de loi modifiant les lois électorales, en vue de scinder la circonscription électorale de

Bruxelles-Hal-Vilvorde,

Demande dès lors la suspension au parlement fédéral, aux fins de concertation, de la procédure relative aux dites propositions de loi.

*Signé* : L. Walry

Fr. Bertieaux

A.-M. Corbisier-Hagon

M. Cheron. »

Je laisse le soin à M. Borsus, co-rapporteur, le soin de vous rapporter la discussion qui a suivi la lecture de cette proposition de motion. (*Applaudissements sur tous les bancs*)

**M le président.** – La parole est à M. Borsus, co-rapporteur.

**M. Willy Borsus, co-rapporteur.** – Je ferai rapport de la discussion générale en commission. Lors de celle-ci, Mme Bertieaux a estimé que si la procédure visant à la prévention et au règlement des conflits d'intérêts n'est pas banale, notre assemblée y a déjà eu recours dans le passé, notamment en 2001 et en 2006.

Aujourd'hui, cette procédure est toutefois activée dans un moment d'une gravité particulière. La motion que Mme Bertieaux a rédigée avec les autres chefs de groupe et qui a été déposée devant la commission rappelle que des intérêts sont gravement lésés par le vote de la commission de l'Intérieur de la Chambre des représentants. La motion demande dès lors l'application de la législation relative à la prévention et au règlement des conflits d'intérêts, c'est-à-dire la suspension de la procédure législative pendant soixante jours aux fins de concertation.

Pour M. Walry, il est incontestable que la journée du 7 novembre 2007 est historique. À la suite de ces événements, il faut aujourd'hui pouvoir faire front de façon unie. Il est incontestable que la scission de l'arrondissement électoral de Bruxelles-Hal-Vilvorde porte atteinte aux intérêts des francophones. Le parlement de la Communauté française est, pour M. Walry, l'institution qui garantit le mieux la solidarité entre tous les francophones de notre pays et il est important de souligner que la scission de cet arrondissement porte atteinte à l'espace actuel où s'exerce une véritable solidarité entre Bruxelles, la Wallonie et les francophones de Bruxelles-Hal-Vilvorde.

Mme Corbisier-Hagon a rappelé que le cdH estime que le problème de la scission de l'arrondissement électoral de Bruxelles-Hal-Vilvorde doit bénéficier d'une solution équilibrée et négociée. Pour Mme Corbisier, le geste posé mercredi en

commission de l'Intérieur de la Chambre brise l'équilibre de l'État belge, met à mal le respect de certains à l'égard des autres et singulièrement le respect d'une des parties du pays. Ce geste substitue au cadre de négociation basé sur le dialogue un cadre de confrontation basé sur l'imposition d'un avis unilatéral. Il est clair que les intérêts francophones sont lésés et qu'il faut utiliser les procédures qui sont à notre disposition. Par la suspension de la procédure à la Chambre des représentants, le cdH veut montrer sa volonté de trouver une solution négociée et non imposée à la problématique de l'arrondissement électoral de Bruxelles-Hal-Vilvorde.

M. Cheron a rappelé que, au sein de l'État belge, il existe des procédures permettant à la minorité francophone de se défendre, qu'il s'agisse de la procédure de la sonnette d'alarme à la Chambre des représentants et au Sénat, de la composition linguistiquement paritaire du gouvernement fédéral ou de la procédure de prévention et de règlement des conflits d'intérêts organisée par la loi ordinaire de réformes institutionnelles d'août 1980. Pour M. Cheron, il est normal qu'il y ait une réponse au vote intervenu mercredi à la Chambre des représentants, vote qui a permis à une communauté d'imposer son point de vue. Il a souligné que, lors de ce vote, la représentante de Groen s'est abstenue ; elle a été la seule à le faire.

Il faut d'autant plus le souligner que le résultat du vote n'a pu être obtenu que par l'addition de voix émanant de partis démocratiques et non démocratiques.

M. Cheron a précisé que, par le vote de la motion soumise à l'examen de la commission, on enclenche une procédure qui met en œuvre une concertation. Il ne s'agit pas de poser un acte contre la Communauté flamande mais bien contre le vote intervenu mercredi. Il ne s'agit pas d'enclencher une procédure de guerre contre une Communauté mais d'appliquer une procédure prévue par la législation. En dehors de cette procédure légale, M. Cheron a affirmé qu'il fallait également ouvrir des voies vers la discussion et le dialogue, qu'il fallait permettre l'ouverture. Il a dit que s'il soutenait la motion soumise, cela ne l'empêchait pas de craindre que certaines arrière-pensées se cachent derrière tout cela. Il a espéré se tromper et constaté que l'opinion publique était troublée et qu'elle manifestait de l'inquiétude, notamment eu égard aux problèmes quotidiens auxquels elle doit faire face.

M. Wahl a souligné que les textes adoptés mercredi en commission de l'Intérieur de la Chambre ne contiennent pas uniquement des dis-

positions relatives à la scission de l'arrondissement de Bruxelles-Hal-Vilvorde. Ils reprennent en effet un certain nombre de dispositions complémentaires concernant les conditions d'éligibilité et les conséquences de la scission sur la représentation des néerlandophones dans cet arrondissement. Il y a donc là toute une série de mesures prises unilatéralement par une Communauté au détriment de l'autre.

M. Wahl a déclaré qu'il maintenait sa confiance dans les mécanismes mis en place dans ce pays. Il a rappelé que ce n'était pas la première fois que la Communauté française avait recours à la procédure de prévention et de règlement des conflits d'intérêt ; cette procédure a déjà été utilisée à la suite du vote, par le parlement flamand, du code du logement ; de même, contre un projet du gouvernement fédéral relatif au bilinguisme d'un certain nombre d'agents de l'État.

La proposition de motion a été soumise au vote de la commission, qui l'a adoptée à l'unanimité des dix-sept membres présents.

**M. le président.** – La parole est à Mme Bertieaux.

**Mme Françoise Bertieaux (MR).** – Monsieur le président, mesdames les ministres, chers collègues, nous sommes aujourd'hui réunis au sein de cet hémicycle francophone pour réagir aux velléités flamandes et pour démontrer que, quelles que soient les difficultés et les crispations d'aucuns, la solidarité francophone est possible et qu'elle doit tenir le bon cap, celui de la protection et de la défense des intérêts des citoyens francophones de ce pays.

Les francophones doivent rester unis. La situation que nous supportons malgré nous n'a pas été créée par nous mais bien par des choix et des actes politiques en provenance du Nord du pays.

Souvenons-nous que, le 12 juillet 2007, la Chambre des représentants nouvellement constituée a pris en considération une série de propositions de lois relatives à la scission de l'arrondissement électoral de Bruxelles-Hal-Vilvorde. La commission de l'Intérieur de la Chambre a procédé à l'examen des propositions après plusieurs procédures et au vote le 7 novembre 2007.

Ce vote, acquis par une majorité de députés d'un seul et unique groupe linguistique contre l'ensemble des députés de l'autre groupe, remet en cause de manière fondamentale l'équilibre des institutions fédérales.

Dans un pays où coexistent plusieurs communautés linguistiques, il nie la nécessité de trou-

ver des accords qui rencontrent leurs aspirations. Une solution ne peut être imposée à une Communauté contre la volonté de l'autre. Il importe en effet de rappeler que les droits électoraux accordés aux francophones de Flandre comprennent un ensemble de droits – facilités linguistiques, arrondissement électoral et judiciaire de Bruxelles-Hal-Vilvorde, etc. – reconnus par différentes réformes menant à un État fédéral. Plus précisément, ces droits leur ont été reconnus dans le cadre d'un accord établissant la délimitation des régions linguistiques à leur périmètre actuel. Il s'ensuit que la remise en cause d'un élément de l'équilibre du compromis général sur la délimitation des régions linguistiques remettrait aussi en cause l'ensemble de l'organisation institutionnelle. À cet égard, la réflexion relative à la scission de l'arrondissement électoral de Bruxelles-Hal-Vilvorde impliquerait nécessairement l'ouverture d'une autre réflexion relative aux limites de la région bilingue.

Dès lors, la motion relative au conflit d'intérêts, motion que nous allons adopter ce jour, est une réaction forte et proportionnée aux actes posés le 7 novembre dernier.

Notre Constitution consacre un principe fondamental, celui de la loyauté fédérale et de la prévention des conflits d'intérêts mais, lorsqu'une Communauté se sent gravement lésée et que le conflit d'intérêts est manifeste, la Constitution offre également le cadre pour tenter de le régler dans les meilleures conditions.

Aujourd'hui, les francophones sont dans cette situation dans la mesure où le vote intervenu le 7 novembre en commission de l'Intérieur de la Chambre des représentants lèse gravement leurs intérêts et porte atteinte de manière fondamentale à l'équilibre institutionnel général entre les deux Communautés.

Le vote de la motion va donc permettre, si je puis dire, de « surgeler » les coups de butoir des partis flamands pendant une période déterminée mais, ne nous leurrions pas, cela ne nous protège pas pour autant d'un dépassement d'une « date de péremption », laquelle est connue. Il faudra donc que soient recréées les conditions du dialogue et que l'on puisse avancer dans l'intérêt de tous les citoyens de ce pays avant l'expiration du délai maximal de 120 jours.

Les décisions prises par le Roi vont contribuer à fixer un nouveau cadre de négociations, notamment par la désignation des présidents des deux assemblées parlementaires fédérales désormais chargés de « travailler à l'élaboration équilibrée de nos institutions et à un renforcement de la cohésion entre les Communautés ». Nous fondons nos es-

poirs dans ce choix du Souverain.

Que contient concrètement la proposition de motion qui nous est soumise aujourd'hui ?

Tout d'abord, elle se fonde sur la Constitution et sur les lois – cela paraît banal, mais c'est essentiel – pour rappeler que nous sommes dans un État de droit régi par des règles protégeant les intérêts des uns et des autres. Ensuite, la motion énonce un certain nombre de considérants fondamentaux qui sont au cœur même du conflit actuel.

Je les rappelle en neuf points.

Premièrement, les propositions de loi adoptées le 7 novembre 2007 par la commission de l'Intérieur de la Chambre des représentants auraient pour effet de priver les habitants francophones des communes de l'arrondissement administratif de Hal-Vilvorde de leur droit fondamental de voter tant pour des candidats qui se présentent à Bruxelles en vue de siéger au sein du groupe linguistique français de la Chambre que pour des candidats du collège électoral français pour l'élection du Sénat et du parlement européen.

Deuxièmement, scinder l'arrondissement électoral de Bruxelles-Hal-Vilvorde a pour effet de porter atteinte à la solidarité entre Bruxelles, la Wallonie et les francophones de Hal-Vilvorde et d'isoler davantage ces derniers en fragilisant leurs droits.

Troisièmement, les francophones de la périphérie représentent une proportion significative de citoyens dont les droits ont été reconnus dans le cadre d'un compromis général comprenant notamment la délimitation actuelle des régions linguistiques. Concrètement, le 10 juin dernier, quatre-vingt mille électeurs de la périphérie ont voté pour les partis francophones.

Quatrièmement, la remise en cause d'un élément de ce compromis porte atteinte à son équilibre.

Cinquièmement, les droits des francophones des communes à statut spécial de la région de langue néerlandaise sont menacés par la politique pratiquée par la Communauté flamande, notamment au travers des circulaires Peeters et Martens qui nient les droits reconnus de manière définitive par la loi et garantis par la Constitution.

Sixièmement, les recommandations de l'assemblée du Conseil de l'Europe et les arrêts de la Cour d'arbitrage reconnaissent explicitement l'existence d'une minorité francophone tant au sens de la convention-cadre de protection des minorités qu'à celui d'une minorité régionale définie à l'article 27 du Pacte international relatif aux

droits civils et politiques.

Septièmement, l'arrêt du 26 mai 2003 de la Cour d'arbitrage permet, comme l'a indiqué la section de législation du Conseil d'État statuant en assemblée générale, diverses autres solutions comme, par exemple, le retour aux circonscriptions antérieures à celles instaurées par la loi du 13 décembre 2002.

Huitièmement, la décision de la majorité flamande de voter ces propositions de loi contre la volonté de l'ensemble des partis démocratiques francophones constitue un fait d'une gravité sans précédent dans notre histoire et doit s'analyser comme un acte qui porte atteinte de manière fondamentale à l'équilibre institutionnel entre les deux grandes communautés du pays.

Neuvièmement, la motion rappelle que la Communauté française est l'institution qui garantit la solidarité entre tous les francophones de notre pays.

En conséquence, par la motion, les francophones déclarent que leurs intérêts sont gravement lésés par le vote, en commission de l'Intérieur de la Chambre des représentants, des propositions de loi modifiant les lois électorales en vue de scinder la circonscription électorale de Bruxelles-Hal-Vilvorde et demandent dès lors, aux fins de concertation, la suspension au parlement fédéral, de la procédure relative aux dites propositions de loi.

Vous aurez remarqué que dans cette motion, il est rappelé que la Communauté française est et reste l'institution à même de garantir la plus grande solidarité possible entre tous les francophones du pays. Cette évocation n'est évidemment pas vaine ou fortuite à un moment où les francophones ont décidé de réfléchir à leur avenir, à leur destin, dans le cadre du groupe Wallonie-Bruxelles actuellement en constitution et réunissant les acteurs politiques et de nombreux intervenants de la société civile. L'enjeu est, ni plus ni moins, de dessiner les contours d'un ensemble francophone solide et tourné vers l'avenir.

C'est dans cette perspective que le chef du groupe MR, M. Reynders, a pris l'initiative de réunir les présidents de parti. Mais à notre tour, à travers le groupe Wallonie-Bruxelles, et avec l'aide des citoyens, nous devons montrer notre capacité à être créatifs et à trouver des solutions pragmatiques répondant aux exigences des francophones de ce pays.

Le groupe Wallonie-Bruxelles que nous sommes en train de constituer doit donc progresser dans ce sens et ne peut se laisser submerger ou contrarier par des détails organisationnels ou

d'agendas discordants les uns et des autres. En d'autres termes, nous devons avancer.

Nous avons une mission à accomplir, accomplissons-la avec courage et célérité dans le respect des intérêts francophones.

À cet égard, il serait regrettable que des bruisements, des rumeurs, des murmures viennent mettre à mal cette volonté commune d'avancer entre francophones. Celui qui imaginerait une grande orchestration entre négociateurs de l'Orange bleue pour aboutir au scénario que nous connaissons se rendrait coupable d'injure.

Il faut constater que suite au vote flamand, le président du MR a annoncé que les négociations étaient arrêtées et qu'il faudra désormais que les négociateurs flamands fassent part d'une volonté forte de renégocier dans un cadre respectueux des intérêts francophones pour que nous puissions à nouveau nous mettre autour de la table.

Ce qui s'est passé est un fait grave dans l'histoire du pays car, pour la première fois, la Communauté ayant l'avantage numérique sur l'autre a décidé de lui imposer ses vues personnelles et ses choix. Cet acte n'est pas acceptable et est dangereux car il ouvre une brèche manifeste qui pourrait servir en d'autres occasions, ce qui mettrait à mal l'avenir du pays dans son ensemble.

Comme nous l'avons dit et répété, il va falloir que le formateur et sa formation politique donnent tous les gages de leur capacité à assurer leur mission, et que le formateur lui-même manifeste sa réelle opiniâtreté d'avancer rapidement sur les dossiers qui concernent effectivement tous nos concitoyens.

Notre vigilance sera encore plus prégnante sur ces aspects.

En conclusion, je vous dirai que pour nous, la prise en compte des intérêts francophones, et particulièrement de la minorité francophone en périphérie, se veut résolument tournée vers l'avenir. Il importe de prendre la mesure de la dimension plurielle de notre État – y compris au niveau électoral – en rejetant toute volonté de voir naître des États nations miniatures façonnés de repli identitaire régional.

Seul un projet fondé sur la pleine prise en compte de la diversité culturelle est susceptible d'assurer ce à quoi nous aspirons : la stabilité institutionnelle dans le respect des différences.

Voilà, monsieur le président, chers collègues, ce que je voulais exprimer aujourd'hui suite aux événements qui se sont produits ce 7 novembre et au dépôt devant cette assemblée de la motion que

nous allons voter.

**M. le président.** – La parole est à M. Walry.

**M. Léon Walry (PS).** – Oui, la commission a adopté hier, à l'unanimité, une motion commune, comme l'ont souligné Laurent Devin et Willy Borus dans leur rapport. Il s'agit d'une réponse juridique et politique adaptée à l'agression institutionnelle que tous les francophones de notre pays ont subie mercredi.

Chers collègues, la Belgique est bâtie sur un modèle de respect mutuel et de recherche de compromis. Personne ne peut tolérer que des responsables politiques flamands imposent, par leur poids numérique, leurs exigences aux francophones.

Le vote intervenu mercredi en commission de l'Intérieur de la Chambre des représentants rompt le modèle de coexistence belge et vingt années de paix communautaire.

Les députés flamands, avec le concours de l'extrême droite, le Vlaams Belang, ont imposé de façon unilatérale aux francophones le vote de la scission de l'arrondissement de Bruxelles-Hal-Vilvorde. C'est tout l'équilibre de notre pays qui est remis en cause. Face à la radicalisation des partis flamands emmenés par le Vlaams Belang, la N-VA et la Liste Dedecker, face à la remise en cause fondamentale du pacte belge, la responsabilité historique des partis francophones est de dire ensemble et avec la même force aux partis flamands que leur diktat est absolument inacceptable.

C'est donc dans ce contexte que s'inscrit notre vote d'aujourd'hui. Cependant soyons clairs, nous ne pourrions pas en rester là. Nous ne pourrions pas nous dire que nous avons réglé le problème en reportant de quelques semaines ou quelques mois l'examen de la proposition de loi scindant l'arrondissement de BHV. Aucun dialogue n'est possible sur quelque sujet que ce soit sans un minimum de respect.

Aujourd'hui, ce respect n'existe plus. Aucun parti francophone ne peut accepter de gérer notre pays avec des personnalités qui choisissent d'imposer leurs vues par la force en méprisant la négociation. Nous ne sommes plus dans un jeu démocratique normal avec des partis de la majorité et des partis de l'opposition. Ce sont les francophones dans leur ensemble qui viennent de se faire humilier par l'alliance des partis démocratiques flamands et du Vlaams Belang. Si aujourd'hui, demain ou après-demain, un parti francophone recommençait à négocier avec les partis flamands dans ce cadre ils diraient tout simplement aux flamands « Allez-y. Vous pouvez nous imposer vos

positions par la force. Vous pouvez fouler du pied les intérêts des francophones. Vous pouvez nous humilier. Frappez-nous la joue droite, nous vous tendrons la joue gauche ».

Nous voulons tous un gouvernement fédéral le plus vite possible, pour s'occuper des vrais problèmes. Nous ne vivons pas avec l'illusion que l'on peut séparer, dans le contexte actuel, les réformes socio-économiques que nos concitoyens attendent, des questions communautaires. Chers amis, chers collègues, quand on dit « emploi », « soins de santé », « SNCB », « Zaventem », qu'entend-on du côté flamand ? On entend : revendications communautaires. Allons-nous laisser les Flamands nous imposer leurs vues sur BHV, l'emploi, les soins de santé ou la SNCB ?

Nous devons leur dire tous ensemble que cela suffit. Ils doivent nous prouver qu'ils ont compris ce message. Aucun parti francophone ne peut recommencer à négocier la formation d'un gouvernement fédéral avec l'illusion que le séisme provoqué par le vote intervenu mercredi est réglé dans la mesure où l'examen de la proposition de loi scindant BHV est suspendu. Aucun parti francophone ne peut penser et recommencer cela. L'onde de choc est beaucoup plus forte que cela.

Permettez-moi cependant de vous faire part de mon profond malaise à la lecture de la presse de ces derniers jours.

Si ce que l'on lit, si ce qui se dit est vrai, on peut légitimement se demander si tous les partis présents dans cet hémicycle jouent dans la même pièce. (*Applaudissements sur les bancs du PS*).

On peut légitimement se demander si tous les partis présents dans cet hémicycle agissent avec la même sincérité dans la défense des intérêts des francophones.

**Mme Françoise Bertieaux (MR).** – Monsieur Walry, vous détricotez aujourd'hui ce que nous avons tricoté hier.

**M. Léon Walry (PS).** – Que penser de la *Une* de la *Libre Belgique* de ce matin qui titre : « BHV, une mise en scène de l'Orange bleue » ? (*Applaudissements sur les bancs PS*).

Que penser de ce qui est écrit dans *La Dernière Heure* de ce matin ? (*Protestations sur les bancs du MR*).

**M. Philippe Fontaine (MR).** – Nous avons d'autres choses à faire que d'écouter une revue de presse !

**Mme Françoise Bertieaux (MR).** – Monsieur Walry, n'étalez pas vos frustrations, vous détricotez ce que nous avons fait ensemble hier ! (*Tu-*



*multes*)

**M. Léon Walry (PS).** – Qu'est-il écrit dans cet article ? « Tout confirme donc les suspicions de la veille. La pièce qui s'est jouée mercredi après-midi en commission de l'intérieur de la Chambre est un mauvais vaudeville, un jeu de dupes dont les sudistes sont complices, actifs ou passifs selon les cas... »

**M. Richard Miller (MR).** – Monsieur Walry, vous êtes en train de briser la solidarité francophone ! Ce que vous faites n'est pas intelligent !

**M. Léon Walry (PS).** – Je poursuis : « ... et qui avait sans doute été convenu de longue date entre le MR et le CD&V. »

**M. Richard Miller (MR).** – C'est un véritable scandale !

**Mme Françoise Bertieaux (MR).** – Monsieur Walry, votre spectacle est lamentable. (*Tumultes*).

**M. Léon Walry (PS).** – Que penser de ce que l'on peut lire dans *Le Soir* d'aujourd'hui... (*Applaudissements sur les bancs socialistes*)

**M. Philippe Fontaine (MR).** – Encore heureux que *Le Peuple* n'existe plus !

**M. Léon Walry (PS).** – ... On y affirme de très bonne source...

**M. Philippe Fontaine (MR).** – ... Voilà comment les socialistes ont tué la Wallonie !

**M. Léon Walry (PS).** – ... une rumeur faisant état d'un accord entre le MR et le CD&V.

**M. Jean-Marie Severin (MR).** – Fossoyeur que tu es ! Fossoyeur de l'accord entre les francophones !

**M. Léon Walry (PS).** – Mais nous ne pouvons pas croire ce qu'écrivent ce matin tous les journaux.

**Mme Françoise Schepmans (MR).** – Vous ne pouvez pas le croire ? Pourquoi le répétez-vous comme un âne alors ?

**M. Léon Walry (PS).** – Nous ne pouvons pas croire ce qu'affirment les journaux flamands, et que confirment les journaux francophones. Nous ne pouvons pas le croire ! Ce n'est pas possible !

**Mme Christine Defraigne (MR).** – Quel pantin vous êtes devant la presse flamande, monsieur Walry !

**M. Léon Walry (PS).** – Cela voudrait dire que les francophones ont été humiliés par les partis flamands avec la complicité d'un parti francophone ! (*Applaudissements sur les bancs socialistes et vives protestations sur les bancs du MR*)

**Mme Caroline Persoons (MR).** – C'est honteux ! Honteux !

**M. Richard Miller (MR).** – C'est ignoble de la part d'un chef de groupe !

**M. Léon Walry (PS).** – Le pacte qui lie les Belges aurait été rompu avec la complicité d'un parti francophone...

**M. Richard Miller (MR).** – Parlez-vous au nom de M. Di Rupo ?

**M. Léon Walry (PS).** – Si tout cela était vrai, le MR aurait menti à nos concitoyens et aurait trahi les francophones. (*Tumultes. Les membres du MR quittent l'hémicycle*)

**Mme Caroline Persoons (MR).** – Vous brisez la solidarité francophone ! Voilà la vérité, monsieur Walry !

**M. Richard Miller (MR).** – C'est scandaleux !

**M. le président.** – Par motion d'ordre, je donne la parole à M. Cheron.

**M. Marcel Cheron (ECOLO).** – Monsieur le président, je demande une suspension de séance afin que les chefs de groupe puissent se réunir.

**M. le président.** – Je vous l'accorde, monsieur Cheron.

La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 16 h.

- Elle est reprise à 17 h 10.

**M. le président.** – La séance est reprise.

La parole est à M. Walry.

**M. Léon Walry (PS).** – Au début de mon intervention, je disais que l'adoption d'une simple motion ne résoudrait pas le problème mais ne ferait que le reporter. Je demandais aussi, dans cette enceinte démocratique, des explications à propos du scénario machiavélique, d'un goût douteux, dont la presse a fait écho. Je me demandais encore s'il n'y avait pas un stratagème, une mise en scène, une complicité.

Quoi qu'il en soit, à maints égards, ce qui compte aujourd'hui, c'est de rétablir la confiance. Pour cela, il n'y a pas dix solutions. Pour ma part, je n'en vois qu'une seule. Avant de recommencer la négociation d'un gouvernement avec qui que ce soit, tous les partis démocratiques francophones unis doivent dire aux partis démocratiques flamands : « Nous ne pouvons pas vivre avec ce vote unilatéral. Avant de s'asseoir à la même table, ce vote doit être retiré ».

C'est maintenant qu'il faut aborder cette ques-

tion. Les Flamands doivent accepter maintenant de revenir sur ce qu'ils nous ont imposé par la force. Ce n'est qu'ensuite que le dialogue pourra retrouver ses droits. Ce n'est qu'au prix de cette confiance reconquise que l'on pourra refaire du bon travail. Et ce n'est qu'à ce prix qu'un gouvernement fédéral pourra être mis sur pied dans un climat de respect et de confiance rétabli. (*Applaudissements sur les bancs du PS*)

**M. le président.** – La parole est à M. Cheron.

**M. Marcel Cheron (ECOLO).** – Monsieur le président, chers collègues de tous les groupes démocratiques, nous sommes réunis pour chercher à rassembler les dynamiques dans un esprit positif.

En effet, par le vote intervenu le 7 novembre dernier en commission de l'Intérieur de la Chambre, une communauté s'est opposée à une autre.

Le texte que nous allons voter aujourd'hui constitue une réponse ferme de la Communauté française car l'adoption, en commission de l'intérieur, des propositions de loi qui modifient les lois électorales entraîne la perte de droits électoraux importants pour nombre de citoyens francophones.

Il convient de rappeler que les droits électoraux, que nous prônons dans le reste du monde et pour lesquels beaucoup de gens se sont battus au cours de l'histoire de notre pays, sont intimement liés à la question des droits de l'homme. Ce qui s'est produit en commission de l'Intérieur de la Chambre n'est pas anodin, comme ne l'est pas la méthode utilisée. Le recours à une motion en conflit d'intérêts n'est pas une déclaration de guerre : nous mettons en œuvre un dispositif prévu par les lois qui régissent l'organisation institutionnelle de notre pays dans le cadre de la prévention et du règlement des conflits.

Nul ne peut nier qu'il y ait conflit, et conflit d'intérêts. J'ai même cru percevoir, dans cette assemblée, d'autres conflits d'intérêts, que nous ne sommes pas ici pour régler. La procédure que nous utilisons aujourd'hui vise à arrêter un mécanisme qui sape le « pacte national » ou « pacte des Belges ».

Il est inconcevable qu'à l'échelon fédéral ou à celui de la Région bruxelloise, par exemple – où un groupe est fortement minoritaire – la démocratie se traduise par le simple principe de la majorité, par l'addition de votes majoritaires. Là n'est pas notre fondement institutionnel.

Notre démocratie fonctionne selon un double principe : celui de la majorité, indissociablement

lié à celui de la protection des minorités, principe ancré dans la législation. Nous avons institué, au niveau de l'État fédéral, le système de la sonnette d'alarme. Nous avons instauré, par la loi du 9 août 1980, la prévention et le règlement des conflits d'intérêts.

Il existe aussi dans notre pays d'autres systèmes de protection de la minorité. Ainsi, l'article 99 de la Constitution prévoit la composition paritaire du gouvernement fédéral. Une loi, adoptée en commission voire en séance plénière de la Chambre, doit être sanctionnée également par le gouvernement, qu'il soit en affaires courantes, galopantes ou réelles. L'article 99 garantit à la minorité francophone une sanction par un gouvernement paritaire.

Ce double principe de la responsabilité de la majorité et de la protection garantie de la minorité doit donc être appliqué. Aujourd'hui, nous affirmons que les intérêts francophones de notre pays sont lésés parce que des droits électoraux sont en cause. Or, la mission de notre institution est de défendre ces intérêts. Lors des dernières élections fédérales, des milliers d'électeurs ont voté pour des représentants francophones. Le texte qui a été adopté à la Chambre les en empêchera. Telle est la réalité!

Nous ne nous prononçons donc pas sur des arrière-pensées ou sur des motivations. La réalité, c'est le vote qui est intervenu mercredi à la Chambre. C'est sur cette base que les écologistes soutiennent la présente motion en conflit d'intérêts. Son adoption doit arrêter l'engrenage. Celui-ci n'est pas acceptable dans notre système fondé sur le respect de la minorité et de la majorité. L'adoption de cette motion, prévue par une loi, est l'une des conditions de la bonne cohabitation des communautés dans ce pays. Il s'agit donc d'une réaction de fermeté mais aussi d'ouverture.

Cette motion n'est pas une déclaration de guerre mais une réponse normale, graduée. C'est surtout une ouverture à la concertation, telle que prévue par la loi. Ce respect mutuel n'existe pas sans concertation, sans dialogue et sans négociation. Les écologistes y sont attachés.

Je voudrais modestement vous faire part de ce que font les écologistes au niveau fédéral, sans donner de leçon à qui que ce soit. Ils ont choisi de constituer un groupe commun à la Chambre. Outre les satisfactions qu'elle procure, cette méthode permet des avancées démocratiques. Cette ambition de dialogue au sein d'un groupe commun engendre aussi des difficultés qu'il convient d'aplanir. La représentante du groupe commun des verts en commission de l'Intérieur s'est abs-

tenue mercredi. Pour Tinne Van der Straeten, cette abstention n'équivaut pas à un refus de la scission. Les écologistes flamands souhaitent eux aussi la scission de BHV, mais pas de cette manière.

Les écologistes du Nord disent non à une opposition de bloc à bloc.

De plus, cette proposition a été adoptée grâce à l'apport du Vlaams Belang. Cela signifie que le cordon sanitaire a été rompu. Ce cordon sanitaire ne vise pas à empêcher les partis non démocratiques de voter avec la majorité mais à empêcher qu'un vote puisse être acquis grâce à l'apport de voix de ces groupes non démocratiques. C'est valable aussi bien dans les assemblées communautaires qu'au niveau fédéral.

La tâche n'est pas simple pour les écologistes du Nord. Privilégier le dialogue, éviter la confrontation, expliquer et nuancer n'est pas une position facile à assumer au sein de sa propre communauté. En effet, les institutions fédérales ont été organisées de telle manière que chaque communauté bâtit forcément sa popularité sur le dos de l'autre. En l'absence de circonscription électorale unique, le sport le plus pratiqué dans ce pays est de mettre en avant sa communauté au détriment de l'autre.

Ecolo se souvient aussi des réactions hostiles de certains francophones, voici quelques jours, quand il s'est abstenu d'appuyer la méthode cavalière prônée par d'aucuns à la Chambre. Nous sommes convaincus que dans ces matières, ce n'est pas en forçant le débat et en opposant la loi du nombre à la négociation qu'on peut y arriver.

Les écologistes du Nord n'ont sans doute pas oublié qu'en forçant la décision sur BHV, les partis flamands s'engageaient dans un chemin sans issue. Qui pouvait ignorer qu'il y aurait conflit d'intérêts, sonnette d'alarme, gouvernement paritaire ? Entre ce qui a été voulu par la classe politique flamande et la réalité, il y a une marge. Je n'entreprendrai pas de vous faire une revue de presse. J'ai vu tout à l'heure combien c'était dangereux. J'ai cependant parcouru la presse néerlandophone et j'ai constaté que même le plus important journal du Nord du pays n'était pas dupe de ce que les partis flamands ont réellement obtenu. Personne n'est dupe de cela.

La réalité est qu'il faut aujourd'hui arrêter une machine devenue infernale. Il est actuellement difficile de tenir un discours différent dans sa propre communauté sans être soupçonné de trahison. Ce climat est insupportable.

Tout ce à quoi nous avons assisté le 7 novembre a-t-il été, consciemment ou inconsciemment, organisé ? Ce n'est plus la question que nous

devons nous poser aujourd'hui. Le vrai problème est qu'il y a eu dans l'opinion publique un traumatisme que nous pouvons mesurer chaque jour. Il y aura manifestement un avant et un après 7 novembre. Il est donc important aujourd'hui d'arrêter cette machine infernale, d'éviter dans le futur les tentatives de passage en force dans des dossiers délicats et qui mettent en cause des principes aussi difficiles à concilier que la démocratie, la loi du nombre et la protection de la minorité.

Chers collègues, dans la foulée du travail qu'il essaye également de mener à l'échelon fédéral pour appeler au dialogue entre les communautés, le groupe Ecolo tient à faire savoir qu'il résiste parce que les droits électoraux ont été mis en cause dans ce qui a été voté à la Chambre. Nous n'aimons ni le texte ni la méthode. En signant cette motion, nous voulons stopper l'engrenage et provoquer l'appel au dialogue et à la concertation. J'espère que nous serons tous présents dans les lieux adéquats pour cette concertation.

Je voudrais par ailleurs souligner que nous ne sommes pas en guerre. Nous sommes dans un cadre démocratique qui a ses règles. Nous ne devons pas nous opposer entre communautés. Je vous ai expliqué combien il était difficile d'être parlementaire Groen dans les circonstances actuelles. Il n'est pas non plus facile d'être perçu comme hostile à sa propre communauté.

Nous devons donc jeter des ponts. Il ne s'agit pas d'une guerre, mais d'une démarche normale, graduée. En guise de réponse, nous lançons cette procédure de conflit d'intérêts. C'est la raison pour laquelle mon groupe votera en faveur de ce texte, comme il votera, à l'avenir, en faveur de toutes les démarches visant à accroître la compréhension entre les communautés.

J'aspire – je l'ai déjà dit souvent dans cette enceinte – à ce que nous dispositions, entre communautés, d'un accord en matière de coopération culturelle. C'est grâce aux forces de l'esprit et à la compréhension des uns et des autres que nous pouvons à tout le moins nous indiquer mutuellement les points litigieux. Actons nos désaccords – et ils sont nombreux – mais choisissons le bon chemin, qui consiste non à imposer la voix du plus grand nombre mais à trouver ensemble des solutions et à privilégier la défense des minorités.

Je rappelle d'ailleurs qu'une des conditions préalables à l'adhésion d'un État à l'Union européenne est le respect de la convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la protection des minorités nationales. Nous imposons cette condition à tous ceux qui veulent rejoindre l'Union européenne. Espérons que dans notre pays, tout le monde consi-

dère que faire partie de l'Europe implique le respect de ses fondements essentiels. C'est ce qu'il faut rappeler. C'est ce que nous devons nous rappeler. (*Applaudissements sur tous les bancs*)

**M. le président.** – La parole est à Mme Corbisier.

**Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon (cdH).** – Consciente qu'il faille un temps pour chaque chose et que ce qui doit nous préoccuper aujourd'hui, quel que soit le rôle des uns et des autres, est d'abord l'intérêt et la sauvegarde des droits des francophones, j'en viens à ce qui devait être et doit rester l'objet de nos débats.

Notre pays, il est vrai, cultive depuis très longtemps l'art du compromis. Je dois bien avouer que celui-ci fait sourire, qu'il est même pour certains objet de plaisanterie, mais pour d'autres – et ils sont nombreux à l'étranger – il suscite l'intérêt dans la recherche de solutions pacifiques aux conflits.

Dans cette droite ligne, pour BHV comme pour d'autres sujets institutionnels, nous avons toujours estimé – et nous l'avons soutenu jusqu'à la dernière minute – qu'il fallait une solution équilibrée, une solution respectueuse de tous, y compris et surtout des minorités, une solution négociée, seul moyen de vivre une véritable démocratie.

Au mépris du cadre de convergence fixé, tous les partis flamands, avec l'aide et l'appui des votes de l'extrême droite, soulignons-le, ont préféré imposer plutôt que négocier.

Le geste brise l'équilibre de l'État belge, le respect mutuel des communautés de notre pays et sème l'émoi dans toute la population.

Il a d'ailleurs provoqué immédiatement la fin des négociations en cours, et elles ne reprendront, bien sûr, qu'avec des garanties suffisantes et dans le cadre de la décision royale.

Tahar Ben Jelloun avançait la théorie, d'ailleurs avérée depuis, qu'une communauté qui se replie sur elle-même au nom de son bien-être et de son propre développement court droit dans le mur. Amin Maalouf ne dit pas autre chose dans *Les Identités meurtrières*.

C'est sans doute ce à quoi n'ont pas réfléchi nos voisins du Nord du pays en sortant d'un cadre de négociations basées sur le dialogue pour entrer dans un schéma de confrontations en imposant une vision unilatérale.

Aujourd'hui, le vote de la motion par tous les francophones réunis, Wallons et Bruxellois, sans avoir besoin de l'aide de l'extrême droite, vise deux objectifs bien éloignés d'une déclaration de

guerre. D'abord l'utilisation d'un dispositif pour bloquer le cheminement fou des propositions de loi qui lèsent les intérêts francophones par la force unique de la loi du nombre, et singulièrement sur un droit fondamental : le droit électoral. Ensuite la volonté de ne pas affaiblir l'État belge, de forcer le respect de toutes ses composantes et, surtout, d'ouvrir la porte à une solution négociée impliquant – c'est un élément essentiel auquel mon parti tient particulièrement – tous les partis démocratiques, qu'ils soient hors ou dans un gouvernement actuel ou futur.

Le bon sens, on peut l'espérer, reprendra ainsi ses droits et permettra aux politiques de s'occuper – oserais-je dire sereinement, sans être taxée de naïveté? – des problèmes quotidiens de tous nos concitoyens, qu'ils soient d'ordre social, économique ou environnemental. (*Applaudissement sur tous les bancs*)

**M. le président.** – La parole est à M. Petitjean.

**M. Charles Petitjean (FN).** – En ces moments particulièrement exacerbés, nous voulons dire combien nous sommes préoccupés par la situation politique de la Belgique, par son devenir.

Très vite, dès les élections de juin, nous avons perçu que les négociations pour la constitution d'un gouvernement allaient être perturbées, viciées par le communautaire, alors que la situation du pays exigeait d'aller à l'essentiel, de répondre aux réels problèmes économiques qui sont le quotidien de nos concitoyens et d'installer rapidement un gouvernement.

Plus que d'autres, nous chassons les dérives communautaires. Le vote du 7 novembre nous révolte car nous savons que nos électeurs et électrices sont, dans leur quasi-totalité, partisans d'une Belgique unie, d'une pérennisation du système monarchique actuel et veulent que Bruxelles soit et reste la capitale de la Belgique et de l'Europe. Tout référendum en ce sens nous donnerait raison.

Nous nous inscrivons dans une démarche patriotique. Comme le déclarait Albert Schweitzer, le patriote qui exprime son attachement à sa patrie manifeste de la dignité, de la générosité, de la hauteur de vue. C'est pourquoi les élus du Front National se sentent profondément wallons, bruxellois, belges et européens. Nous voulons une Belgique unie dans une Europe forte, économiquement et socialement solidaire.

Nous avons regretté l'attitude des médias francophones, qui ont fait de Bart De Wever une superstar, alors que nous le considérons comme un extrémiste viscéral. Un groupe de presse l'a même

présenté comme le gendre idéal. Ces médias ont tu le fait que s'il n'y avait pas eu de cartel avec le CD&V, la N-VA serait inexistante.

Pour en revenir au vote intervenu en séance de la commission de l'Intérieur de la Chambre des représentants le 7 novembre, nous estimons que ce regrettable coup de force des formations politiques flamandes était devenu inévitable dans la mesure où les négociateurs francophones de l'Orange bleue ont scandaleusement manqué de vision politique à moyen et à long termes, d'aptitude à analyser les réactions des négociateurs flamands, de maîtrise dans les techniques de dialogue et de négociation, et de bon sens, puisqu'ils ont repoussé pendant 150 jours la négociation communautaire et institutionnelle.

Le résultat des événements du 7 novembre est qu'au plus tard dans quelques mois, les questions institutionnelles et communautaires seront plus que jamais à l'ordre du jour.

Nous regrettons également ce à quoi nous avons assisté dans la première partie de cette séance. L'image que nous avons donnée, celle d'un affrontement entre deux groupes politiques importants de la Francophonie, sera exploitée par les Flamands. Il est regrettable d'être allé à cet affrontement, qui nous paraît ignoble et que nous ne pouvons accepter.

Nous avons également constaté que notre parti avait été exclu *de facto*, tant de la constitution du groupe Wallonie-Bruxelles que de la rédaction de cette motion.

Cette exclusion nous sanctionne et vous nous montrez la marche à suivre : lors du vote de cette motion, nous nous abstiendrons.

### 3.2 Vote

**M. le président.** – Nous passons au vote sur la proposition de motion relative à un conflit d'intérêts suscitée par l'adoption par la commission de l'Intérieur de la Chambre des représentants des propositions de loi modifiant les lois électorales, en vue de scinder la circonscription électorale de Bruxelles-Hal-Vilvorde.

Je vous rappelle que, conformément à l'article 32, § 1er, de la loi ordinaire du 9 août 1980 et à l'article 36 *bis* du règlement du parlement, cette motion pour être adoptée doit recueillir les trois quarts des voix des membres présents.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

85 membres ont pris part au vote.

82 membres ont répondu oui.

3 membres se sont abstenus.

En conséquence, la majorité des trois quarts étant atteinte, la motion est adoptée.

Conformément à l'article 36 *bis*, alinéa 4, de notre règlement, cette motion va être immédiatement portée à la connaissance du premier ministre, du président du Comité de concertation, de la ministre-présidente du gouvernement de la Communauté française ainsi qu'aux autres membres du Comité de concertation. La motion sera également portée à la connaissance du président de la Chambre des représentants. (*Applaudissements sur tous les bancs*)

Ont répondu oui :

MM. Ancion Claude, Avril Patrick, Barvais Marc, Mme Barzin Anne, M. Bayenet Maurice, Mmes Bertieaux Françoise, Bertouille Chantal, M. Bodson Maurice, Mme Bonni Véronique, M. Borsus Willy, Mme Bouarfa Sfia, MM. Bouchat André, Bracaval Philippe, Calet Pol, Mme Cassart-Mailleux Caroline, M. Cheron Marcel, Mme Colicis Ingrid, M. Collignon Christophe, Mmes Corbisier-Hagon Anne-Marie, Cornet Véronique, MM. Daerden Frédéric, Daïf Mohamed, Dardenne Jean-Pierre, de Clippele Olivier, Mme de Groote Julie, MM. de Lamotte Michel, de Saint Moulin Marc, Mmes Defalque Brigitte, Defraigne Christine, MM. Deghilage Freddy, Dehu Maurice, Delannois Paul-Olivier, Mme Derbaki Sbaï Amina, MM. Devin Laurent, Di Antonio Carlo, Diallo Bea, Mme Docq Nicole, MM. du Bus de Warnaffe André, Dubié Josy, Elsen Marc, Mme Emmerly Isabelle, M. Etienne Jacques, Mme Fassiaux-Looten Françoise, MM. Ficherouille Paul, Fontaine Philippe, Fourny Dimitri, Mme Fremault Céline, MM. Furlan Paul, Galand Paul, Gennen Jacques, Istasse Jean-François, Mme Jamouille Véronique, M. Janssens Charles, Mme Kapompolé Joëlle, MM. Kubla Serge, Langendries Benoît, Lebrun Michel, Mme Lissens Isabelle, MM. Luperto Jean-Charles, Meureau Robert, Meurens Jean-Claude, Milcamps Guy, Miller Richard, Neven Marcel, Onkelinx Alain, Mmes Pary-Mille Florine, Persoons Caroline, MM. Piriot Sébastien, Procureur Jean-Paul, Reinkin Yves, Mme Schepmans Françoise, MM. Severin Jean-Marie, Smal Louis, Thissen René, Mme Tillieux Eliane, MM. Vervoort Rudi, Wacquier Pierre, Wahl Jean-Paul, Walry Léon, Wesphael Bernard, Mme Willocq Monique, M. Yzerbyt Damien.

Se sont abstenus :

MM. Borbouse Jean-Pierre, Huygens Daniel, Petitjean Charles.

Vote n° 1.

**M. le président.** – Nous sommes arrivés au terme de nos travaux.

La séance est levée.

– *La séance est levée à 17 h 40.*

– *Prochaine réunion le mardi 13 novembre, à 14 h 15.*